



CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LUDRES

SERVICE : SPORTS JEUNESSE

SEANCE DU : 15 décembre 2025

DELIBERATION N° : 17

RAPPORTEUR : M. Philippe GOETZ

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AVEC
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE EN FAVEUR DU COLLEGE
JACQUES MONOD**

Vu l'article L. 2121-29 et L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article
L.2125-1,

La commune met à disposition du collège Jacques Monod l'ensemble des salles du gymnase
Marie Marvingt (salle multisports, salle Schweitzer, salle Cerdan) depuis sa création, ainsi que
l'espace sportif du stade du Bon Curé (city stade, basket 3x3, piste d'athlétisme). Ces
équipements sont essentiels pour la réalisation des cours d'éducation physique et sportive de
l'établissement et donnent lieu à une convention de mise à disposition.

La précédente convention a expiré au 31 août 2025. Il est donc nécessaire de signer une
nouvelle convention tripartite.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de mise à disposition d'installations sportives avec le Conseil
Départemental de Meurthe-et-Moselle et le collège Jacques Monod de Ludres, annexée à la
présente délibération, pour une durée de 3 ans, du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2028.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout acte nécessaire.

Les crédits et recettes correspondants sont prévus au budget primitif 2025 et suivants.

Adopté à l'unanimité

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : M. Jean
PATRAS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de
secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. Pierre BOILEAU, Mme Véronique RAVON, M. Xavier DUSSAULX, Mme Claudine BLAISE,
M. William LOMBARD, Mme Sophie MERCIER, M. Philippe GOETZ, Mme Magali RAIK, M.
Rémi NOEL, Mme Stéphanie LIIRI, M. Emmanuel FOURNIER, Mme Dominique BERNIER,
M. Michel CHAUVANCY, Mme Sandrine GUERBER, Mme Christine NAEGELLEN-LINEL,
Mme Aurélie MOTEL, M. Christian REGNIER, Mme Mireille HINZELIN, M. Didier GOIRAND,
Mme Chantal MARTIN, Mme Claude LOMBARD, M. René BURTE et M. Jean PATRAS.

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. Axel FRANCOIS et M. Claude VAUTHIER.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Sandrine LAVAL avait donné pouvoir à Mme Claudine BLAISE
M. Patrick PECHINE avait donné pouvoir à M. William LOMBARD
Mme Marie ROCHON avait donné pouvoir à Mme Véronique RAVON
M. Benoît PICARD avait donné pouvoir à M. Xavier DUSSAULX.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au Code de justice administrative.

NOTA - Le Maire certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil avait été faite le 9 décembre 2025

Fait et délibéré à LUDRES
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire

M. Pierre BOILEAU

